

15.05.2013 – 13:49 Uhr

Ce n'est pas ainsi que chacun pourra avoir accès à la formation continue

Bern (ots) -

Aujourd'hui, le Conseil fédéral a présenté au Parlement un projet de loi sur la formation continue. Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses considère qu'il s'agit d'une importante étape pour la Suisse. Mais Travail.Suisse regrette que le projet ne prévoit pas une obligation pour les employeurs de formation continue pour leurs employé-e-s. Les conditions permettant à tout un chacun de participer à une formation tout au long de la vie ne sont ainsi pas créées.

D'abord le positif : Travail.Suisse salue le fait que le thème « Acquisition et maintien des compétences de base des adultes » soit repris de manière propre dans la loi sur la formation continue (Art. 13 ss. LFCo). La solution présentée permettra de coordonner différentes lois spéciales qui traitent de la transmission des compétences de base via la loi sur la formation continue. On crée ainsi une importante contribution pour un meilleur accès à la formation continue.

Les employeurs beaucoup trop épargnés

Selon la loi sur la formation continue, les employeurs doivent « favoriser » la formation continue de leurs collaborateurs et collaboratrices (Art 5.2 LFCo). Il faut comprendre cette disposition comme un appel et non comme une obligation selon le message. Cela signifie que les employeurs qui ne répondent pas à cet appel n'ont aucune conséquence à craindre. L'importance de cette disposition est pratiquement nulle. Une fois de plus, les employeurs sont épargnés plus que de proportion et tout est laissé à leur libre arbitre. Les perdants sont ceux qui aujourd'hui déjà ne disposent pas d'accès à la formation continue. Dans le cadre des discussions sur la loi, Travail.Suisse va remettre l'accent sur le devoir des employeurs, insister sur la nécessité d'avoir une obligation de formation continue et présenter d'autres formes possibles d'obligation.

Faire avancer de façon ciblée la formation de rattrapage

Il faut considérer comme une chance la création de la loi sur la formation continue pour faire avancer de façon ciblée la formation de rattrapage de personnes qui n'ont pas de diplôme d'une formation initiale. A ce sujet, Travail.Suisse propose une disposition, qui oblige la Confédération et les cantons ensemble avec les organisations du monde du travail, à prendre des mesures qui préparent les personnes actives sans formation professionnelle initiale aux autres procédures de qualification (formation de rattrapage). Une telle réglementation peut développer une politique qui augmentera la participation à la formation continue de personnes sans formation professionnelle initiale. Car ce groupe participe deux fois moins à la formation continue que celui ayant un diplôme de niveau secondaire II. Il manque ainsi au groupe des personnes sans formation d'importantes conditions pour trouver un accès amélioré à la formation de rattrapage. Car le manque de formation continue est un des obstacles qui rend plus difficile l'accès à la formation de rattrapage.

Réforme de la formation continue professionnelle

Travail.Suisse propose que, parallèlement à la discussion sur la loi sur la formation continue, on réforme aussi l'article dans la loi sur la formation professionnelle concernant la formation continue professionnelle (Art. 30-32 LFPr). Une réforme est absolument nécessaire pour pouvoir résoudre d'importantes questions en lien avec la réinsertion, les travailleurs plus âgés et la formation de rattrapage.

Contact:

Bruno Weber-Gobet, responsable du dossier de politique de formation,
Directeur de l'Institut de formation Arc, Tél. 079/348.71.67